



### Forum Régional de l'UIT - SG3GR-AFR

sur les aspects économiques et financiers des Télécommunications/TIC pour l'Afrique Définition du marché pertinent et identification des opérateurs dominants sur le marché

Sao Tomé et Principe, 2-3 Février 2015

Panelist: Adelaide Fahe

Chef du Dpt. des Etudes et Planification Régulation Economique des marchés





### Cas d'étude du marché des télécommunication à São Tomé et Principe

### **Sommaire:**



- 1. La définition du marché pertinent et identification des opérateurs dominants sur le marché à STP: Le contexte et des objectifs de l'étude.
- 2. Les méthodologies adoptées
  - Définition / Evaluation du Marché
  - Définition du marché pertinent (PMS)
  - Impositions des Obligations
- 3. Les résultats d'analyse du marché à São Tomé et Principe.
  - Marché de détail synthèses d'études
  - Marché du gros synthèses d'études
  - Récapitulatifs des Impositions des Obligations
- Conclusion



### 1. rappel du contexte et des objectifs de l'étude

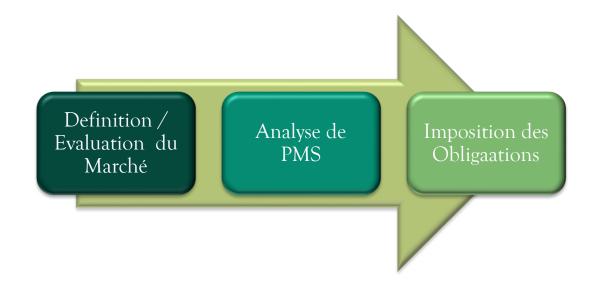
2011 Nov 2012 Mars 2013 Jusqu'a 2013 2014 4. Entrée Situation de **Attribution** Appel d'offres Société ad hoc Ccle de 2º LG á monopole pour l'attribution – STP-Cabo **Unitel-STP Unitel-STP** CST (51% PT) d'une 2º Lic. Gle (Etat et CST) Du fait de ces évolutions, l'AGER a du s'adapter et renforcer ses capacités d'intervention (outils et méthodes )

Mener des analyses de marchés afin de pouvoir identifier les segments des marchés de gros et de détail qui devront faire l'objet de mesures correctives en cas d'abus de position dominante par l'un des acteurs.



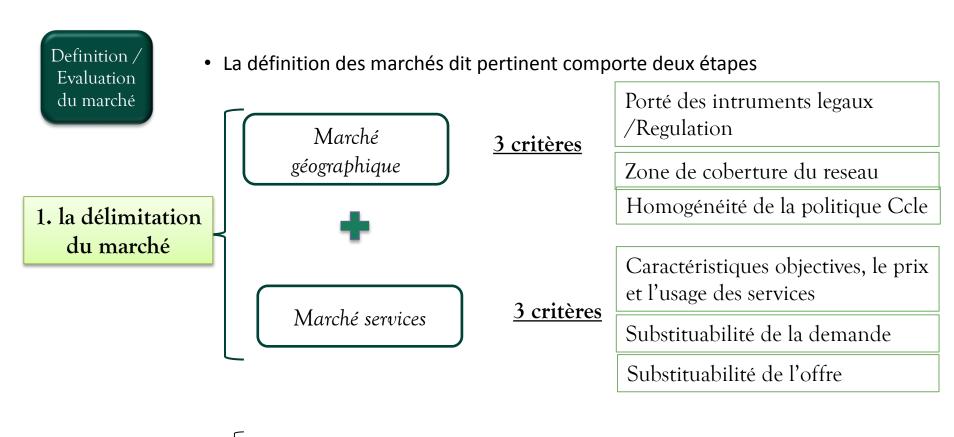
### 2. la méthodologie utilisée

- AGER a suivi les meilleures pratiques internationales, notamment les lignes directrices établies par la Commission européenne (directive 2002/21/CE).
- Cette directive pose le principe selon lequel les obligations ex ante qui peuvent être imposées aux opérateurs doivent nécessairement être précédées par une analyse préalable du marché par le régulateur national du secteur.
- La méthodologie suivi pour cette analyse comprend deux phases :
  - la définition des marchés pertinents et
  - l'analyse des positions concurrentielles sur les marchés ainsi définis.





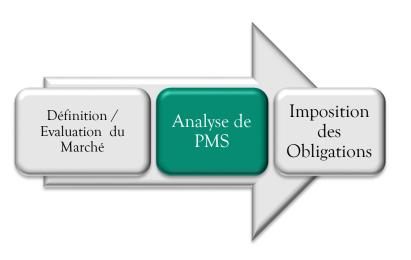
### 2. la méthodologie utilisée, 1ere phase



- 2. l'analyse de leur pertinence
- La présence de barrières élevées et non provisoires à l'entrée;
- La structure du marché ne présage pas d'évolution vers une situation de concurrence effective ;
- L'incapacité du droit de la concurrence à remédier à la défaillance.

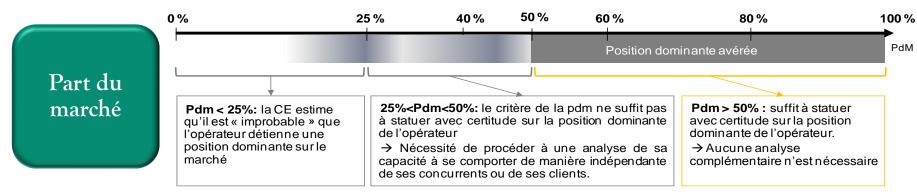


### 2. la méthodologie utilisée, 2eme phase



- Pour apprécier la puissance d'un opérateur (ou la puissance conjointe des opérateurs) sur un marché donné, la CE propose un certain nombre de critères qui nous avons retenus dans le contexte santomien, à savoir :
  - ✓ la part de marché des opérateurs ;
  - ✓ la capacité des opérateurs à se comporter de manière indépendante.

#### Le schéma ci-dessous illustre la jurisprudence communautaire:



 Dans le cadre de l'analyse des pouvoirs de marché des opérateurs de Sao Tomé & Principe, nous avons retenus la même typologie



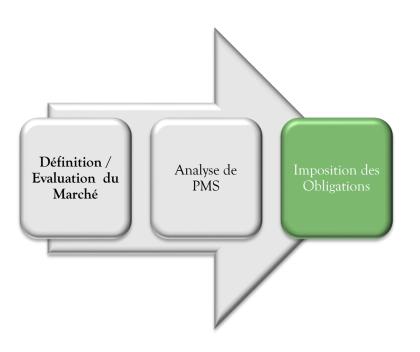
#### 2. la méthodologie utilisée, 2eme phase

Analyse de PMS Mesurer leur capacité de se comporter de manière indépendante

- La taille globale de l'entreprise;
- Le contrôle d'une infrastructure qu'il n'est pas facile de dupliquer;
- Les avancées ou la supériorité technologique;
- L'absence ou la faible présence de contre-pouvoir des acheteurs;
- L'accès facile ou privilégié aux marchés des capitaux et aux ressources financières;
- La diversification des produits et/ou des services (par exemple, produits ou services groupés);
- Les économies d'échelle;
- Les économies de gamme;
- L'intégration verticale;
- L'existence d'un réseau de distribution et de vente très développé;
- L'absence de concurrence potentielle;
- Des entraves à l'expansion.



#### 2. la méthodologie utilisée, 3eme phase



- La troisième phase de ce processus est l'imposition d' obligations.
- Les mesures imposés doit être adaptés à réalités de chaque pays et à la nature du marché – marché de détail ou marché de gros.



#### 3. Les résultats d'analyse du marché a São Tomé et Principe

☐ Synthèse des définition du marché pertinent et identification des opérateurs dominants sur le marché de détail pertinents pour la période 2014-2016

Marché	Opérateurs	Le service est-il uniforme dans ses caract.	Substitu abilité offre	Substituabilit é demande	Pertinence du marché	Opérateurs déclarés dominants	N°
Accès et communications fixe	CST	Oui	Non	Non	Oui	CST	1
Accès et communications mobile	CST, Unitel- STP	Oui	Non	Non	Oui	CST	2
Haut débit - DSL	CST	Oui	Oui	Non	Oui	CST	3
Haut débit – Mobile	CST, Unitel- STP	Oui	Oui	Non	Oui	CST	4



#### 3. Les résultats d'analyse du marché a São Tomé et Principe

☐ Synthèse des définition du marché pertinent et identification des opérateurs dominants sur le marché de gros pertinents pour la période 2014-2016

Marché	Opérateurs	Le service est-il uniforme dans ses caract.	Substituabilité d'offre	Substituabilité demande	Pertinence du marché	Opérateurs déclarés puissants	N°
Terminaison d'appel sur réseau fixe	CST	Oui	Non	Non	Oui	CST	5
Terminaison d'appel sur réseau mobile	CST et Unitel	Oui	Non	Non	Oui	CST et Unitel	6
Liaisons louées – segments terminaux	CST	Oui	Non	Non	Oui	CST	7
Liaisons louées interurbaines	CST	Oui	Non	Non	Oui	CST	8
Accès aux câbles sous-marins	STPC	Oui	Non	Non	Oui	STPC	9



### Récapitulatif des remèdes imposés aux opérateurs dominants

Marchés des gros pertinents	OPMS	Remèdes associés						
		Publication d'une offre de référence	Transparence	Non- discrimination	Comptabilit é analytique et séparée	Obligation d'accès	Contrôle des tarifs	
1. Accès et communications fixes	CST		X	X	X		Х	
2. Accès et communications mobile	CST			Х	X		Х	
3. Haut débit DSL	CST			Х	Х		Х	
4. Haut débit Mobile	CST			X	Х		X	
6. Terminaison d'appel sur réseaux fixes	CST	x	x	Х	x	Х	X (orientation vers les coûts)	
7. Terminaison d'appel sur réseaux mobiles	CST UNITEL-STP	X	X	X	X	X	X (orientation vers les coûts) pour CST, glide path pour le Unitel)	
9. Liaisons louées - segments terminaux	CST	X	X	X	X	X	X (orientation vers les coûts)	
10. Liaisons louées interurbaines	CST	X	X	X	X	X	X (orientation vers les coûts)	
11. Accès au câble sous- marin	STP-CABO	Х	х	х	X	X	X (orientation vers les coûts)	



#### Conclusion

La régulation ex ante -cas européen de régulation du marché...

... peut être replicable en Afrique?

- Bien que au niveau du marché on peut considérer que l'évolution du marché européen doit servir, au minimum, de benchmark aux pays africains, il est à noter l'absence d'une entité comme la Commission européenne qui permet une vision intégrée du modèle réglementaire européen.
- Retenir essentiellement la nécessité d'une analyse détaillée et profonde sur les marchés, les identifier et les distinguer, en imposant des obligations appropriées et uniquement dans la mesure qu'elles soient adéquats, et l'application de mesures réglementaires que lorsqu'elle sont effectivement justifiable.

#### OBRIGADA

Adelaide Maria Abreu de Assunção Fahe| afahe@yahoo.fr

#### 2 de Février 2015

